LE RMI

Marie-France FREY

Autour du RMI, depuis un an environ, s'est mis en place une grosse campagne nationale d'information et une forte mobilisation des partenaires. C'est une priorité du gouvernement, affichée par de nombreux ministres...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Qui sont les bénéficiaires de l'allocation ? Combien de contrats d'insertion sont signés et sur quels projets? Qu'en est-il de la transformation des pratiques des acteurs sociaux et des formateurs ? Une exploration des textes, nombreux et d'origine diverse, nous a semblé nécessaire.

L'interview de Ginette BARREAU, de la Direction des Populations et des Migrations du Ministère de la Solidarité, fortement impliquée dans le dispositif, complète ce panorama un peu aride des textes.

LE RMI AUJOURD'HUI: Relecture des textes et des pratiques

1 LE PROJET DE LOI ET SON HISTOIRE

En Mai 1988, François MITTERAND écrivait, dans sa lettre aux Français : "Je demanderai donc au prochain gouvernement qu'un revenu minimum soit attribué aux victimes de la nouvelle pauvreté". Le ton était donné, et en Décembre 88 paraissaient successivement la loi et la circulaire d'application relatives au RMI.

Si l'on parcourt rapidement les différents textes officiels, on est frappé par l'homogénéité des arguments mis en avant pour le bien fondé de cette mesure :

"Ainsi, véritable droit à l'insertion pour le bénéficiaire, le RMI est un devoir pour la collectivité : assurer une solidarité qui dépasse la simple assistance, garantir le progrès social et la cohésion sociale... Face au nombre et à la situation d'urgence des plus démunis, le Gouvernement attache une grande importance à la mise en œuvre rapide et déterminée du volet insertion du RMI." (circulaire du 9 Mars 1989).

"L'opinion publique a maintenant pris conscience du caractère scandaleux de la grande pauvreté en France et de la précarisation des conditions de vie d'un nombre important de nos concitoyens. Il n'est pas tolérable que, dans une société moderne, dotée d'un système social développé comme le nôtre, la conjugaison de multiples facteurs d'exclusion sociale (difficultés de logement, de santé, de formation, d'emploi...) conduise une partie de ses membres à être mis à l'écart de la communauté des citoyens... Le véritable enjeu, celui sur lequel toutes les énergies doivent être mobilisées c'est bien l'objectif d'insertion. C'est ce qui fera que le RMI sera un outil de transformation sociale et non un élément d'une politique d'assistance." (Claude ÉVIN, Ministre de la Solidarité, dans le "Guide d'information sur le RMI").

Précarité, pauvreté, solidarité nationale, transformation sociale. Le programme est ambitieux et mérite qu'on s'y arrête plus longuement. On ne peut qu'être d'accord avec un projet de ce type, mais les termes employés n'évoquent-ils pas les propos de Pascal BRUCKNER dans "Le Sanglot de l'Homme Blanc" évoquant la culpabilité de l'homme blanc vis à vis du Tiers Monde : "Le regard que les occidentaux portent sur le Sud, nous l'avons divisé en trois rubriques: la solidarité, modalité de "l'être ensemble" ; la compassion, modalité de "l'être à la place de" et le mimétisme, catégorie de "l'être comme". Le "RMIste" ne serait-il pas le colonisé de l'intérieur ?

2 LE PROJET LUI-MÊME: RAPPEL

Le RMI c'est:

• Une allocation différentielle qui complète les revenus déjà existants pour atteindre le montant du RMI selon la taille de la famille.

Au 15 Décembre 1988, le RMI est de 2 000 F pour une personne seule, 3 000 F pour deux (couple ou parent seul plus enfant), 3 600 F pour trois, 4 200 F pour quatre, 600 F de plus par personne supplémentaire.

Il faut bien distinguer le RMI de l'allocation, somme qui sera réellement versée.

- Un contrat d'insertion qui s'inscrit dans une démarche définie par la Commission Locale d'Insertion. Il comprendra des actions d'insertion sociale ou professionnelle adaptées aux possibilités du bénéficiaire et de sa famille.
- Des droits sociaux :
- l'assurance maladie pour ceux qui en étaient privés.
- l'allocation de logement social sous réserve du respect des normes d'habitat.
- l'assurance accidents du travail pour les activités d'insertion.

3 ORGANISATION DU DISPOSITIF

- À la base, des Commissions Locales d'Insertion.
- Au niveau départemental, un Conseil d'insertion, lieu d'échanges, de concertation, de repérage des besoins et des moyens de l'insertion.
- Un programme départemental d'insertion élaboré par le Conseil, arrêté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.
- Des conventions visant à la mise en œuvre du programme conclues entre l'État, les Collectivités locales, les organismes concernés.
- Une Délégation Inter Ministérielle au RMI a pour mission de coordonner l'action des différents Ministères concernés et de contribuer à l'animation de l'ensemble du dispositif.

Elle a en outre créé un Bulletin que l'on peut se procurer à la délégation.

Mais au delà de la précision et de la sécheresse des textes officiels, il nous intéresse de regarder de plus près QUI sont les réels bénéficiaires de l'allocation, aujourd'hui.

4 LES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

En Décembre 1988, Liaisons Sociales dans un supplément RMI affichait les chiffres suivants, d'après des informations fournies par les CAF. Nombre de ménages concernés : 570 000 (dont 25 000 ménages dont l'allocataire a moins de 25 ans).

• Nombre de personnes concernées : 1 520 000 soit environ 3% de la population.

Ces ménages ont la structure suivante :

- isolés = 270 000 pour 503 000 personnes et principalement sans enfant (135000)
- couples = 300 000 pour 1 017 000 personnes, dont 108 000 sans enfant à charge.

Si l'on regarde maintenant le coût du RMI, on constate que l'importance des prestations sociales et la fréquence de petits revenus font que l'allocation différentielle moyenne serait d'environ 1 335 F par mois, soit 16 000 F par an Le Bulletin de la Délégation Interministérielle fait le point dans chacun de ses numéros sur les demandeurs réels. Il cite le chiffre de 395 000 demandeurs pour la métropole au mois de Mai 1989. Le profil est bien celui, majoritaire, d'hommes seuls sans enfant.

Mais la préoccupation principale de tous les partenaires concernés reste bien le I (le Hic) de Insertion. Qu'en est-il de la réalité des contrats et des projets d'insertion des allocataires ? La volonté politique inscrit résolument l'insertion comme le moyen de réduire "les facteurs structurels

de pauvreté" et recommandent aux politiques locales d'insertion de s'intégrer "dans les stratégies de développement local permettant l'émergence progressive d'activités nouvelles solvables et la reconquête de certains marchés abandonnés par le secteur privé lucratif et pouvant offrir des emplois aux bénéficiaires du RMI."

La responsabilité de l'Education Nationale est mise en avant dans la loi, et les instances de formation comme les DAFCO, les GRETA, les MAFPEN, et les CEFISEM sont particulièrement sollicités.

Il est trop tôt aujourd'hui pour dresser un bilan des actions d'insertion entreprises dans le cadre du RMI. Un dispositif d'évaluation est d'ailleurs prévu par l'État d'ici fin 1992.

Mais on peut déjà esquisser quelques remarques en interrogeant des acteurs et en lisant le Bulletin de la Délégation. Dans le numéro de Septembre 1989, B. FRAGONARD, délégué interministériel au RMI, alerte sur le faible taux de contrats signés. En Avril 1989, une typologie des propositions de réinsertion permettait de faire le point des premières expériences.

- Le "contrat de retour à l'emploi" devrait faciliter les embauches de "RMIstes" en offrant aux entreprises des conditions particulières. Peu d'information sur la réalité de ces mesures à ce jour.
- "Les activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général". Un exemple est donné qui relate l'expérience de la Municipalité de Bordeaux qui propose à la population concernée un programme destiné à assurer la sécurité des enfants à la sortie des écoles et travaille ainsi sur le statut social et professionnel des personnes. Ces programmes sont intéressants en ce qu'ils favorisent l'implication des communes. (Des pistes pour les Villes Lecture, sûrement!)
- "Les Associations intermédiaires". Après avoir été menacées, elles reviennent au goût du jour. Elles recrutent des personnes sans emploi pour les mettre à disposition, à titre onéreux, d'entreprises ou de collectivités publiques.
- "Les entreprises d'insertion par l'économique" qui recrutent, outre des salariés permanents, des personnes en situation précaire.

Les pistes de réponse formation/insertion mettent toutes en avant la nécessité d'un partenariat entre les organismes de formation, les travailleurs sociaux et les services instructeurs. Ce n'est pas une réponse nouvelle, sans doute, mais la réalité de ce partenariat est à construire à la faveur de ces nouveaux dispositifs, les habitudes de travail et les représentations des uns et des autres ne favorisant pas toujours la collaboration.

RMI ET ILLETTRISME, MÊME RÉALITE ? MÊME COMBAT ?

Souvent dans l'imaginaire collectif, les deux termes sont associés. Nous avons cherché à vérifier la réalité de cette association et à en comprendre les raisons.

On ne peut que s'interroger aujourd'hui sur le fait que les "RMlstes" ne se précipitent pas sur les contrats d'insertion, malgré la campagne engagée et les discours quelque peu moralisants entendus de toutes parts. Il est vrai, rappelle Ginette BARREAU, que le montant de l'allocation, compte tenu du système de protection sociale français, n'est pas toujours suffisamment incitatif pour s'engager dans un processus d'insertion. Mais là n'est sans doute pas la vraie raison.

La formation des adultes nous a appris que le meilleur moyen de permettre à des hommes de développer des compétences est de leur donner le moyen de les exercer et que les adultes n'acceptent de se former que dans le mesure où ce qu'ils apprennent est susceptible de changer quelque chose à leur situation. Nombre d'intéressés ne sont pas sans le savoir implicitement et le monde de la Formation, qui a tant reçu de l'enseignement a beaucoup de mal à le reconnaître.

Nous sommes en effet si portés à considérer que les publics - illettrés, analphabètes, RMlstes - ont besoin des formations que nous leur offrons et à vouloir ainsi réparer l'injustice sociale qu'ils ont subie, que nous en oublions tous ceux qui, inconsciemment ou non, ne le veulent pas. L'effet d'affichage de la campagne et les propos souvent moralisateurs des textes n'aident pas sans doute pas les publics à l'avouer!

Le réseau de formation se reconnaît bien dans les objectifs de la loi et s'inscrit forcément dans les réponses possibles, content de répondre à l'appel d'offres du gouvernement qui, depuis 1983, avec la création du GPLI, cherche à mettre en place sa politique sociale.

Mais, souligne Ginette BARREAU, on ne résout pas un problème social avec des outils pédagogiques! L'illettrisme est la cause et non la conséquence de la marginalisation. La pédagogie n'est pas seule en cause. Les illettrés, qui ont connu l'école obligatoire et y ont acquis des savoirs, n'ont pas aujourd'hui l'usage de cet acquis dans la place qu'ils occupent dans la société. Leur savoir est impuissant, invalidé par leur marginalisation. Faire des contrats d'insertion sur des objectifs pédagogiques c'est "tourner à vide". Les réponses sont à construire avec les collectivités locales, en inventant par exemple des lieux où l'on analyse et où l'on recense les écrits dont on devrait être destinataire et dont il faudrait "s'emparer", plus à la manière d'un rapt, poussé par la nécessité et l'exigence, autant que par l'envie d'apprendre.

Si l'on commence par l'enseignement (situation souvent infantilisante), on renforce la subalternité. Renverser la démarche, c'est à dire, par exemple, commencer par un "commerce intelligent" avec les écrits, fait progresser vers le statut d'acteur social.

L'enseignement prend toute sa place lorsqu'il repose sur un désir autodidactique, à l'intérieur de cette démarche.

Quelques mots, enfin, à propos des partenaires (travailleurs sociaux, conseillers professionnels, éducateurs) et de leur rôle dans ces dispositifs d'insertion.

À première vue, il parait tout à fait fondamental que ces partenaires soient étroitement associés aux actions d'insertion. Mais à relier trop fortement illettrisme, exclusion et travail social, on risque une prise en charge des publics par le "travail social" au sens large, prise en charge contraire à l'autonomie, à la décision personnelle de changer les choses. On risque, là aussi, de renforcer la subalternité des gens.

Dès que l'on crée un corps social qui a pour mission de prendre en charge une autre partie de ce même corps social - fait qui se reproduit dans la mise en place des dispositifs de formation dits prioritaires - l'effet ne se fait attendre : l'un pérennise l'autre ! Les situations d'urgence créent une survalorisation du travail social et de la formation. Les "lettrés" se culpabilisent de cette connaissance qu'ils ont, et que les autres n'ont pas. Ils se font un devoir moral de la partager avec les illettrés qui ne peuvent répondre que par la honte ou le devoir de s'instruire.

Marie-France FREY